



COURS INDIVIDUELS	60' / ANNÉE	60' / SEMESTRE	45' / ANNÉE	45' / SEMESTRE	30' / ANNÉE	30' / SEMESTRE
Instrument	CHF 2600.-	CHF 1300.-	CHF 2080.-	CHF 1040.-	CHF 1430.-	CHF 715.-
Instrument - 1 mois de retard		CHF 1040.-		CHF 832.-		CHF 572.-
Instrument - 2 mois de retard		CHF 780.-		CHF 624.-		CHF 429.-
Instrument - 3 mois de retard		CHF 520.-		CHF 416.-		CHF 286.-
Instrument - 4 mois de retard		CHF 260.-		CHF 208.-		CHF 143.-
Solfège	CHF 2600.-	CHF 1300.-	CHF 2080.-	CHF 1040.-	CHF 1430.-	CHF 715.-
Histoire de la Musique	CHF 2600.-	CHF 1300.-	CHF 2080.-	CHF 1040.-	CHF 1430.-	CHF 715.-
COURS COLLECTIFS	60' / ANNÉE	60' / SEMESTRE				
Solfège   Initiation Musicale	CHF 730.-	CHF 365.-				
Eveil Musical	CHF 730.-	CHF 365.-				
Histoire de la Musique	CHF 800.-	CHF 400.-				
Musique de Chambre	Inclus dans le cours instrumental					
Orchestre de Chambre	Inclus dans le cours instrumental					
Ensemble des Jeunes Musiciens	Inclus dans le cours instrumental					
COURS PRIVÉS	60' / COURS	30' / COURS				
Cours Supplémentaires & Préparation Concours	CHF 80.-	CHF 40.-				
Violon avec M. Kayaleh	CHF 300.-	CHF 150.-				
Piano avec Mme Kayaleh	CHF 300.-	CHF 150.-				



## CONDITIONS D'INSCRIPTION

**L'inscription est annuelle et non semestrielle, et l'écolage est dû pour la totalité de l'année scolaire (sept-juin). Il doit être payé le 1er septembre 2018.**

Toutefois, la scolarité peut être payée en deux fois, le 1er septembre 2018 pour le 1er semestre, et le 1er février 2019 pour le 2ème semestre.

## DROITS EXIGIBLES

**Anciennes inscriptions :**  
CHF 70.- (Frais de gestion de dossier)

**Nouvelles inscriptions :**  
CHF 120.- (Taxe d'inscription - CHF 50.- et Frais de gestion de dossier - CHF 70.-)

## PÉRIODES

**Semestre d'été :**  
03 septembre 2018 - 31 janvier 2019

**Semestre d'hiver :**  
01 février 2019 - 16 juin 2019

## DÉSISTEMENT OU RUPTURE DE CONTRAT

Au cas où l'élève inscrit désiste **avant le 31 août 2018**, il devra verser **un dédommagement équivalent à 2 mois** de scolarité.

En cas de **rupture du contrat par l'élève déjà inscrit après le 31 août 2018**, ou en cas de **désistement pendant l'année en cours**, quel que soit le moment ou la raison de ce désistement, le contrat d'inscription définitive entraîne de plein droit **l'acquittement de la taxe pour toute l'année scolaire.**

**Important :** à moins d'une décision personnelle de la part du professeur de rattraper un cours, **les cours manqués par l'élève ne seront pas remplacés.**

## CONDITIONS LIÉES À L'INSCRIPTION EN LIGNE

L'inscription effectuée en ligne fait office d'inscription officielle. Un délai de 5 jours est accordé à l'élève pour renoncer à son engagement. Au delà de ce délai, l'inscription est automatiquement confirmée selon les conditions d'inscription précitées.

Kayaleh Music Center - Janvier 2018